

Business Reporting on the SDGs

[Reporting d'entreprise sur les ODD]



Développé par



United Nations
Global Compact

Avec l'avis d'experts de

Shift

Support technique de



Soutenu par





Table des matières

2	Avant-propos
3	Présentation du contexte
4	Objectifs de développement durable (ODD) et reporting en matière de développement durable des entreprises
4	Les arguments commerciaux d'un engagement en faveur des ODD
5	À propos du guide
7	Priorisation fondée sur des principes de reporting sur les ODD
8	Guide étape par étape
9	Étape 1 : Définir les cibles des ODD prioritaires
10	Étape 1.1 : Comprendre les ODD et leurs cibles
11	Étape 1.2 : Faire une priorisation sur la base de principes des cibles des ODD
16	Étape 1.3 : Définir le contenu de votre rapport lié aux ODD
18	Étape 2 : Évaluer et analyser
19	Étape 2.1. Établir des objectifs opérationnels
20	Étape 2.2. Sélectionner les normes et référentiels appropriés
21	Étape 2.3. Collecter et analyser les données
22	Étape 3 : Rendre compte, intégrer et mettre en œuvre le changement
23	Étape 3.1. Tenir compte des caractéristiques générales des bonnes pratiques lors du reporting sur les ODD
25	Étape 3.2. Tenir compte des besoins d'information des utilisateurs de données
26	Étape 3.3. Rendre compte et mettre en œuvre le changement
27	Annexes
28	Liste des cadres et indicateurs internationaux de reporting
28	Contributeurs
30	Droit d'auteur

AVERTISSEMENT

Ce guide a été traduit par le Pacte mondial - Réseau France en Français en décembre 2022. Le lecteur est invité à vérifier les éventuelles évolutions des différents cadres méthodologiques ou réglementaires qui n'ont pas été mis à jour dans la présente traduction.



Pacte Mondial
Réseau France



Avant-propos

La transparence de la conduite des entreprises a longtemps été un élément moteur d'amélioration fondamental et restera essentielle tant que les parties prenantes du monde entier continueront de faire progresser les objectifs communs de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Les entreprises – grandes et petites – ont un rôle essentiel pour faire progresser les Objectifs de développement durable (ODD).

C'est le moment de faire un pas en avant en ce qui concerne le reporting en matière de développement durable. Les ODD favorisent la transparence et la responsabilité des entreprises. Avec ce guide pratique sur l'intégration des ODD dans le reporting d'entreprise, nous visons à aider les entreprises de tous types dans tous les pays à affronter les problèmes les plus urgents du monde actuel. Ce guide aide les entreprises à dépasser la tendance actuelle, qui consiste à simplement dresser la carte des activités et des programmes en lien avec les ODD, pour devenir des moteurs du changement.

Le contenu de cette publication est aligné sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'homme sur les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies et sur le cadre de Reporting du GRI (Global Reporting Initiative). La publication décrit un processus de « priorisation fondée sur des principes » visant à aider les entreprises à identifier et à prioriser les cibles des ODD, à prendre des mesures et à rendre compte de leurs progrès. Cette approche aide les entreprises à intégrer les ODD dans les programmes existants de reporting en matière de responsabilité d'entreprise et de développement durable. Elle tisse également un lien entre la gestion des risques et les nouveaux modèles d'affaires qui peuvent contribuer à la progression des ODD.

Ce document est destiné à être utilisé avec d'autres outils pertinents publiés par le GRI, le Pacte mondial des Nations Unies et leurs partenaires, en particulier le "Business Reporting on the SDGs" (Reporting d'entreprise sur les ODD) : Analyse des objectifs et des cibles, Zoom sur : Répondre aux besoins des investisseurs dans les rapports des entreprises sur les ODD » (In Focus: Addressing Investor needs in Business Reporting on the SDGs) et la boussole des ODD. Ce guide a été élaboré en étroite collaboration avec des organisations et des entreprises partenaires, et nous tenons à remercier tout particulièrement Shift et PwC pour leur soutien tout au long du projet.

Nous avons hâte de travailler avec des entreprises du monde entier afin qu'elles puissent appliquer nos outils et perfectionner les meilleures pratiques. En travaillant ensemble, nous pouvons – et nous devons – atteindre les Objectifs de développement durable.



United Nations
Global Compact



PRÉSENTATION DU CONTEXTE



Présentation du contexte

Objectifs de développement durable (ODD) et reporting en matière de développement durable des entreprises

Les entreprises ne peuvent pas prospérer dans un monde de pauvreté, d'inégalités, de troubles et de stress environnemental, et elles ont donc un intérêt vital à veiller à ce que le Programme de développement durable à l'Agenda 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD ou objectifs mondiaux) soient atteints. En respectant les normes et principes reconnus en matière de Droits de l'homme, de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption, les entreprises apportent une contribution essentielle aux ODD.

De nombreuses entreprises agissent et rendent déjà compte sur des sujets couverts par les ODD, tels que le changement climatique, la gestion de l'eau et les conditions de travail. Ce guide aidera les entreprises à faire le point sur leurs actions actuelles et à découvrir des priorités supplémentaires pour contribuer à la réalisation des ODD.

Au-delà de la communication régulière avec les parties prenantes, un reporting d'entreprise efficace est essentiel pour instaurer la confiance et aligner les investissements grâce à la transparence et à la responsabilité. Outre le fait d'informer les parties prenantes externes – y compris les investisseurs – le reporting des entreprises en matière de développement durable est un source de motivation puissante pour le dialogue interne et la prise de décision concernant la contribution aux ODD à tous les niveaux au sein d'une entreprise. Le reporting, cependant, n'est ni le début ni la fin de la stratégie et de la mise en œuvre d'une entreprise en matière de développement durable – c'est un outil stratégique qui :

- mobilise les parties prenantes
- soutient les processus décisionnels durables à tous les niveaux de l'entreprise
- façonne la stratégie commerciale
- oriente dans des démarches d'innovation, et favorise une meilleure performance et une meilleure création de valeur
- attire des investissements

Les arguments commerciaux d'un engagement en faveur des ODD

Approuvés par les 193 États membres des Nations Unies en 2015, l'Agenda 2030 et ses Objectifs de développement durable concentrent les efforts et l'attention à l'échelle mondiale sur 17 problèmes urgents. Le secteur privé joue un rôle essentiel en fournissant des solutions qui peuvent contribuer à résoudre ces défis, tout en générant de nouvelles opportunités commerciales.

Les ODD devraient générer plus de 12 mille milliards de dollars d'économies et de revenus d'ici 2030¹. En identifiant et en atténuant les risques pour les personnes et l'environnement, et en fournissant de nouveaux produits et services qui soutiennent le développement durable, les entreprises peuvent récolter des bénéfices pour elles-mêmes et pour les marchés dont elles dépendent.

Les ODD deviennent également de plus en plus importants pour les investisseurs, car ils sont « une articulation des problèmes environnementaux, sociaux et économiques les plus urgents du monde et, en tant que tels, constituent une liste définitive des perspectives ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) importantes qui devraient être prises en compte dans le cadre de l'obligation fiduciaire d'un investisseur ». ² Il existe de solides arguments commerciaux en faveur de l'investissement dans des opportunités alignées sur les ODD, notamment en aidant les investisseurs à obtenir des rendements stables, à mieux représenter les valeurs des clients et à offrir des produits financiers durables qui offrent une différenciation sur le marché. ³

1) Consulter le rapport Better Business, Better World of the Business And Sustainable Development Commission, report.businesscommission.org/

2) Consulter The SDG Investment Case, [www.unpri.org / download?ac=1436](http://www.unpri.org/download?ac=1436)

3) Consulter Zoom sur : Répondre aux besoins des investisseurs dans les rapports des entreprises sur les ODD » (In Focus: Addressing Investor needs in Business Reporting on the SDGs), www.globalreporting.org/resourcelibrary/addressing-investor-needs-SDGs-reporting.pdf



À propos de ce guide

Ce guide pratique ne crée pas de nouveau cadre de reporting. Il décrit plutôt un processus en trois étapes pour intégrer les ODD dans les processus opérationnels et de reporting existants.

L'étape 1 aborde le processus de priorisation des impacts et l'identification des ODD sur lesquels une entreprise doit agir et rendre compte. L'étape 2 examine comment définir des objectifs opérationnels, sélectionner les informations à fournir et analyser les performances. L'étape 3 offre des conseils et des orientations sur la communication et l'amélioration des performances en matière d'ODD. Ces étapes ne sont pas nécessairement destinées à être séquentielles ; elles peuvent être adaptées à des circonstances spécifiques.

Le guide vise à fournir des conseils à toutes les entreprises, quels que soient leur taille, leur secteur ou leur emplacement. Il cible spécifiquement les spécialistes du reporting, mais est également pertinent pour d'autres professionnels impliqués dans la durabilité des entreprises.

Le guide s'appuie sur des travaux précédents, en particulier la Boussole des ODD développée par le Pacte mondial des Nations Unies, le GRI et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD), qui offre un point de départ pour les entreprises abordant ODD et comporte des ressources⁴. Il fournit une approche plus détaillée pour définir les priorités.

Le guide et la publication Business Reporting on the SDGs : Analyse des objectifs et des cibles⁵ (l'Analyse) sont destinés à être utilisés ensemble dans le cadre du cycle de reporting régulier d'une entreprise. L'analyse énumère notamment les informations qualitatives et quantitatives relatives aux cibles des ODD qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les entreprises, quels que soient leur taille, leur secteur ou leur lieu d'activité. Elle énumère également des exemples d'actions que les entreprises peuvent entreprendre pour contribuer à la réalisation de chaque objectif. La publication Zoom sur : Répondre aux besoins des investisseurs dans les rapports des entreprises sur les ODD » (In Focus: Addressing Investor needs in Business Reporting on the SDGs)⁶ fournit des informations supplémentaires sur les aspects pertinents pour les investisseurs.

Étapes décrites dans ce guide



4) Pour plus d'informations, consulter la plateforme en ligne Boussole des ODD, www.sdgcompass.org

5) Pour plus d'informations, consulter Analyse des objectifs et des cibles, www.globalreporting.org/resourcelibrary/GRI_UNGC_Business-Reporting-on-SDGs_Analysis-of-Goals-and-Targets.pdf

6) Pour plus d'informations, consulter Zoom sur : Répondre aux besoins des investisseurs dans les rapports des entreprises sur les ODD » (In Focus: Addressing Investor needs in Business Reporting on the SDGs), www.globalreporting.org/resourcelibrary/addressing-investor-needs-SDGs-reporting.pdf



Comment l'« Analyse » ainsi que ce « Guide pratique » sont liés et connectés à la SDG Compass

Reportez-vous à :

SDG Compass
Référence

	Analyse des objectifs et des cibles	Intégrer les ODD dans le reporting d'entreprise : Guide pratique
<p>Étape 1 : Compréhension des ODD Consultez le "SDG Compass" pour en savoir plus</p>		
<p>Étape 2 : Définition des priorités – conseils supplémentaires Consultez le "SDG Compass" pour en savoir plus</p>		
<p>Étape 3 : Définition des objectifs Consultez le "SDG Compass" pour en savoir plus</p>		
<p>Étape 4 : Intégration Consultez le "SDG Compass" pour en savoir plus</p>		
<p>Étape 5 : Reporting et communication – conseils supplémentaires Consultez le "SDG Compass" pour en savoir plus</p>		



Priorisation fondée sur des principes du reporting sur les ODD

Ce guide suit une approche qui s'aligne sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme⁷, sur les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies⁸, sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales⁹ et sur le Guide de l'OCDE sur le devoir de vigilance pour une conduite responsable des entreprises¹⁰. Il définit le processus de **priorisation fondée sur des principes** par lequel une entreprise peut identifier les cibles prioritaires des ODD sur lesquelles elle doit se concentrer dans le contexte global des objectifs mondiaux. Cette approche aide à intégrer les ODD dans les processus de reporting, en particulier ceux basés sur les normes de reporting de développement durable GRI (normes GRI).

La priorisation fondée sur des principes est un processus qui comprend la prise en compte des éléments suivants :

- **les risques pour les personnes et l'environnement (point d'entrée A)** : la contribution que chaque entreprise peut apporter à la réalisation des ODD en assumant sa responsabilité de traiter les impacts négatifs potentiels et réels sur les personnes et l'environnement qui sont liés à ses opérations et à ses chaînes de valeur ;
- **les produits, services et investissements bénéfiques liés aux ODD (point d'entrée B)** : la contribution supplémentaire que les entreprises peuvent apporter à la réalisation des ODD en appliquant leurs connaissances, leurs compétences et leurs autres capacités au profit des personnes et de l'environnement.

La priorisation fondée sur des principes est conçue pour aider les entreprises à atteindre les objectifs suivants :

- Aligner la stratégie, les efforts et l'allocation des ressources de l'entreprise sur les cibles des ODD qui reflètent leurs impacts significatifs, selon les informations données à cet effet, en évaluant les risques pour les personnes et l'environnement, et en explorant des produits, des services et des investissements bénéfiques. Les informations figurant dans un rapport de développement durable doivent refléter fidèlement les impacts importants qui sont prioritaires en

interne et qui façonnent la manière dont la direction définit la stratégie de l'entreprise et alloue les ressources.

- Identifier les nouvelles actions nécessaires pour contribuer aux ODD. Il est important de divulguer les efforts existants qui entraînent manifestement des changements positifs. Mais le simple fait d'étiqueter à nouveau ces efforts en termes d'ODD est probablement insuffisant pour contribuer à la réalisation des ODD. La réalisation des ODD nécessite de nouveaux efforts supplémentaires. Les ODD ont le potentiel de remettre en question les paradigmes communément admis et de faire évoluer les modèles d'affaires actuels vers des modèles plus durables. Afin de mettre en œuvre le changement à l'échelle nécessaire pour atteindre les ODD, les entreprises devront modifier leurs stratégies pour faire de l'alignement sur les ODD un élément central de leurs produits et services – il a été démontré qu'il existe d'énormes opportunités pour les entreprises qui le font.
- Évitez le « cherry-picking » et le « SDG-washing ». Le « cherry-picking » fait référence à la sélection d'objectifs et de cibles en fonction de ce qui est le plus facile pour les entreprises plutôt que de ce qui est le plus prioritaire. Le « SDG-washing » signifie rendre compte des contributions positives aux objectifs mondiaux et ignorer les impacts négatifs importants. Bien que les gains faciles et la réalisation de profits fassent partie d'une stratégie cohérente, il est essentiel que les entreprises identifient et agissent également sur l'ensemble des cibles prioritaires des ODD qui recoupent leurs opérations et leurs chaînes de valeur.

ENCADRÉ 1

À propos de la « Plateforme d'action Reporting sur les ODD » (Action Platform Reporting on the SDGs)

Ce guide pratique a été élaboré dans le cadre des travaux de la « Plateforme d'action Reporting sur les ODD » (Action Platform Reporting on the SDGs), qui est dirigée par le Pacte mondial des Nations Unies et le GRI, et vise à promouvoir et à faciliter le reporting des entreprises sur les ODD. Dans le cadre du travail de la plateforme, les entreprises participantes du monde entier sont invitées à apporter une contribution importante, à partager les

meilleures pratiques émergentes et à participer à des ateliers (en ligne) permettant l'apprentissage par les pairs. Actuellement, plus de 40 entreprises participent activement à la plateforme et environ 35 représentants de diverses organisations, notamment des gouvernements, de la société civile et des institutions des Nations Unies, font partie du comité consultatif de la plateforme.

7) Pour plus d'informations, consulter https://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_EN.pdf

8) Pour plus d'informations, consulter <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>

9) Pour plus d'informations, consulter <http://mneguidelines.oecd.org/guidelines/>

10) Pour plus d'informations, consulter <http://www.oecd.org/investment/due-diligence-guidance-for-responsible-business-conduct.htm>



GUIDE ÉTAPE PAR ÉTAPE



ÉTAPE 1 : DÉFINIR LES CIBLES

- 1.1 : Comprendre les ODD et leurs cibles
- 1.2 : Faire une priorisation sur la base de principes des cibles des ODD
- 1.3 : Définir le contenu de votre rapport lié aux ODD



Étape 1 : Définir les cibles des ODD prioritaires

La priorisation fondée sur des principes est un processus par lequel vous, en tant qu'entreprise, pouvez prioriser les cibles des ODD d'après une évaluation des risques et des avantages pour les personnes ainsi que pour l'environnement. Les étapes ci-dessous décrivent le processus de priorisation fondée sur des principes.

Étape 1.1 : Comprendre les ODD et leurs cibles

☑ Tout d'abord, il faut passer en revue tous les ODD et leurs cibles. Réfléchir à la façon dont les problèmes qu'ils soulèvent pourraient être liés à votre entreprise. Réfléchir aux risques pour les personnes et l'environnement, ainsi qu'aux produits, services et investissements bénéfiques. Tout en tenant compte de vos propres opérations et de votre chaîne de valeur.

☑ Envisagez des objectifs que vous n'aviez pas prévus dans le cadre de certains ODD, et pour lesquels votre entreprise pourrait faire une différence cruciale en s'attaquant aux risques associés à vos opérations et à votre chaîne de valeur.

🔍 Par exemple, l'ODD 3 sur la bonne santé et le bien-être comprend une cible visant à réduire de moitié le nombre de décès et de blessures dans le monde dus aux accidents de la route. Les accidents de la route peuvent représenter un risque élevé pour les personnes travaillant pour des entreprises extractives ou des entreprises disposant de grands réseaux de distribution ; la réduction du nombre de morts et de blessés dus aux accidents de la route pourrait donc être une cible prioritaire légitime des ODD pour ces entreprises.

☑ Identifiez d'autres cibles imprévues que vous pourriez faire progresser en appliquant les compétences et les capacités de votre entreprise de façon innovante.

🔍 Par exemple, l'ODD 9 sur l'industrie, l'innovation et les infrastructures comprend une cible visant à accroître l'accès des petites entreprises industrielles et autres aux services financiers, en particulier dans les pays en développement. Cela pourrait offrir des opportunités de produits et de services aux banques et entreprises technologiques.

☑ Tenez compte de la nature interconnectée des ODD et de leurs cibles : vos actions peuvent contribuer à plus d'une cible ou ODD.

🔍 Par exemple, les entreprises d'énergie renouvelable identifieraient très probablement la cible 7.1 des ODD : « garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable », comme une priorité. Cela est à son tour lié à la cible 13.1 des ODD afin de renforcer la résilience liée au climat et à la cible 1.4 des ODD visant à garantir l'accès aux services de base, entre autres.

☑ Avec cet aperçu des ODD et de leurs cibles dans ce contexte, vous êtes prêt à identifier les cibles prioritaires des ODD pour votre entreprise en fonction des deux points d'entrée : les risques pour les personnes et l'environnement, et les produits, services ou investissements bénéfiques.



Iberdrola est conscient que les ODD offrent une nouvelle vision qui nous permet de traduire à l'échelle mondiale les besoins et ambitions en solutions. Ils constituent un modèle de croissance viable à long terme et aideront les entreprises à développer des stratégies plus solides. L'intégration des ODD dans les plans d'affaires renforce l'identification et la gestion des risques et des coûts matériels, la création et l'accès à des nouveaux marchés, et l'innovation dans les modèles d'affaires, les rendant plus efficaces et alignant ainsi la stratégie et les attentes de l'entreprise avec ses salariés, ses clients, ses investisseurs et les communautés dans lesquelles elle opère. **Agustin Delgado, Directeur de l'innovation et du développement durable chez Iberdrola**





Étape 1.2 : Faire une priorisation sur la base de principes des cibles des ODD

✓ D'après les explications données dans l'introduction, la hiérarchisation des priorités fondée sur des principes est un processus qui permet d'identifier les cibles prioritaires des ODD dont une entreprise doit se concentrer pour contribuer à la réalisation des ODD. Vous trouverez ci-dessous les deux points d'entrée par lesquels une entreprise peut identifier les cibles prioritaires des ODD en évaluant les impacts significatifs liés à ses opérations et à sa chaîne de valeur.

✓ Point d'entrée A : Évaluer le lien entre les risques prioritaires pour les personnes ainsi que pour l'environnement et les cibles des ODD.

- L'accent est mis ici sur l'identification des impacts négatifs les plus graves sur les personnes et l'environnement qui sont liés aux opérations et à la chaîne de valeur de l'entreprise, ainsi que sur les cibles des ODD auxquelles ces impacts se rapportent. Ces impacts comprennent les risques ou les problèmes « saillants » en matière de Droits de l'homme (consulter Encadré 3).

- L'objectif est d'identifier les possibilités de traiter ces risques de manière à maximiser les résultats positifs pour les personnes et l'environnement, et donc pour les ODD.

✓ Point d'entrée B : Identifier les cibles des ODD auxquelles vous pouvez le mieux contribuer par des produits, des services ou des investissements bénéfiques.

- L'accent est mis ici sur la manière dont l'entreprise peut appliquer ses compétences et ses capacités pour développer des produits, des services ou des investissements qui contribuent à la réalisation des ODD. Bien que cela ne soit pas immédiatement possible pour certaines entreprises, l'exercice pourrait mettre en évidence des idées pour rendre cela possible à l'avenir.
- L'objectif est de s'assurer que ces produits, services ou investissements bénéfiques sont également développés et fournis de manière à minimiser les impacts négatifs, et donc à renforcer la viabilité de l'entreprise sur le long terme.

ENCADRÉ 2

Le rôle de l'engagement des parties prenantes dans le reporting sur les ODD

L'engagement des parties prenantes est particulièrement crucial pour la responsabilité de respecter les Droits de l'homme tels qu'énoncés dans les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'homme. Il s'agit également d'un élément central du Guide de l'OCDE sur le devoir de vigilance pour une conduite responsable des entreprises. Comme indiqué dans le principe d'inclusivité des parties prenantes du GRI, l'engagement envers les parties prenantes est essentiel pour qu'une entreprise puisse identifier les sujets importants sur lesquels rendre compte.

L'engagement envers les parties prenantes affectées ou – lorsque cela n'est pas possible – avec des parties prenantes mandataires qui connaissent les intérêts et les perspectives des parties prenantes, est essentiel pour comprendre la nature des impacts réels et potentiels sur les personnes liées aux opérations et à la chaîne de valeur de l'entreprise, et pour évaluer la gravité et la probabilité de ces impacts. Cela fait partie de la diligence raisonnable permanente de l'entreprise.

Qui sont les parties prenantes concernées ? Bien que les parties prenantes puissent être affectées positivement ou négativement par les opérations ou la chaîne de valeur de l'entreprise, l'accent est mis ici sur les parties prenantes qui pourraient être affectées négativement. L'engagement envers ces groupes de parties prenantes peut avoir lieu directement avec les membres du groupe concerné – salariés, travailleurs contractuels, travailleurs de la chaîne d'approvisionnement, communautés touchées et consommateurs – ou par l'intermédiaire de leurs représentants légitimes, tels que syndicats, dirigeants communautaires ou autres. Ces processus d'engagement prêtent attention aux personnes qui pourraient être particulièrement vulnérables au sein des groupes de parties prenantes plus larges, tels que les travailleurs migrants, les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les peuples autochtones.

Qui sont les parties prenantes mandataires ? Il s'agit de personnes qui ont des connaissances substantielles des groupes de parties prenantes concernés et de leurs points de vue, intérêts et préoccupations, et qui peuvent apporter ces idées au cours d'une conversation avec l'entreprise. Cela dit, les parties

prenantes mandataires ne peuvent pas parler au nom des groupes concernés. Il peut s'agir d'ONG locales, d'universitaires et d'autres experts. L'engagement envers des parties prenantes mandataires peut être une alternative intéressante lorsqu'il n'est pas possible de parler directement avec les parties prenantes concernées ou leurs représentants. Cela peut être dû au fait que l'entreprise est éloignée des risques qu'elle envisage – par exemple, les risques dans sa chaîne d'approvisionnement étendue – ou parce que les limitations de ressources (temps, argent, langue, etc.) rendent particulièrement difficile pour l'entreprise de s'engager directement envers les parties prenantes concernées.

L'engagement envers des parties prenantes expertes peut servir plusieurs objectifs pour l'entreprise. Dans le contexte du reporting sur les ODD et la durabilité, la consultation de parties prenantes expertes est particulièrement importante pour élaborer des priorités – ou des sujets importants – tant pour l'action que pour le reporting.

Qui sont les parties prenantes expertes ? Ce sont des personnes qui comprennent l'entreprise ou son industrie et qui ont un aperçu d'un ou de plusieurs aspects de la durabilité (par exemple, l'eau, les Droits de l'homme, la lutte contre la corruption). Elles sont bien placées pour examiner les plans de l'entreprise et ajouter des suggestions réfléchies ou identifier les lacunes. Ces parties prenantes peuvent inclure des ONG nationales ou internationales, des fédérations syndicales nationales ou internationales, des universitaires, des représentants d'autres entreprises, des consultants, des avocats et des investisseurs ayant une expertise en matière de durabilité.

L'engagement envers les parties prenantes internes peut faciliter la collaboration entre les différents départements et niveaux d'opérations d'une entreprise afin d'assurer un processus de reporting efficace. Par exemple, la création d'un groupe de travail interdépartemental composé d'employés compétents ou de responsables des domaines d'activité pertinents de l'entreprise peut garantir que les informations sont partagées, comparées et intégrées efficacement dans la stratégie globale de l'entreprise.



- ☑ Le processus de hiérarchisation de vos cibles d'ODD ne signifie pas que certains ODD sont plus importants que d'autres. Il reconnaît plutôt que votre entreprise aura un impact particulièrement important sur certains ODD, et que ceux-ci doivent donc être les ODD prioritaires à intégrer dans la stratégie et les rapports de votre entreprise.
- ☑ Il est important de souligner qu'une entreprise peut avoir des impacts positifs sur la réalisation des ODD en s'attaquant aux risques d'impacts négatifs réels et impacts potentiels ainsi que par ses produits, services ou investissements bénéfiques.
- ☑ Les sous-étapes ci-dessous abordent chacun des deux points d'entrée pour identifier les cibles prioritaires des ODD : évaluer les risques pour les personnes et l'environnement, et explorer les produits, services et investissements bénéfiques.

Point d'entrée A : Évaluer comment les risques prioritaires pour les personnes et l'environnement sont liés aux cibles des ODD

Dresser un portrait général des impacts ou des risques négatifs réels et potentiels liés aux ODD

- ☑ Tout d'abord, dressez un portrait complet des risques pour les personnes et l'environnement liés aux opérations et à la chaîne de valeur de votre entreprise.
- ☑ Incluez les impacts négatifs à la fois réels et potentiels : recherchez les impacts négatifs passés ou existants que vous avez constatés dans votre entreprise ou votre secteur d'activité, ainsi que les nouveaux types d'impacts négatifs qui pourraient survenir à l'avenir en fonction de ce que fait l'entreprise, de l'endroit où elle opère, s'approvisionne ou vend, et de sa chaîne de valeur. Dans le cadre des risques pour les personnes, concentrez-vous sur les Droits de l'homme, qui incluent les Droits du travail. Les incidences négatives sur les Droits de l'homme sont les plus graves pour les personnes, car elles peuvent porter atteinte à leur dignité fondamentale.
- ☑ À ce stade, évitez de filtrer les impacts en fonction de leur probabilité ou de la facilité avec laquelle ils seraient traités. Incluez les impacts auxquels votre entreprise ne risque pas de contribuer directement, mais qui pourraient être liés aux opérations, produits ou services de votre entreprise par le biais d'une relation commerciale. Tenez compte des impacts sur les salariés, les travailleurs et l'environnement liés à vos opérations et à votre chaîne de valeur.¹¹
- ☑ Faites participer des personnes de toute votre entreprise (vos parties prenantes internes) à cet exercice de cartographie des risques.
- ☑ Obtenez des informations auprès de vos parties prenantes externes, en particulier des parties prenantes potentiellement touchées, et d'autres sources externes telles que les chaînes d'information et les médias sociaux.
- ☑ Il faudra généralement plusieurs itérations pour obtenir une vue d'ensemble complète des risques. Utilisez ce processus pour aider à identifier les lacunes en ce qui concerne les connaissances de l'entreprise qui nécessitent des recherches plus approfondies et ajoutez-les au portrait des risques émergents au fil du temps.

ENCADRÉ 3

Lien entre ces étapes et les normes GRI (1/2)

Ces étapes sont conformes aux attentes définies dans les normes GRI et génèrent des données pour le processus de définition du contenu du rapport basé sur les principes de reporting du GRI, y compris l'application de son principe de matérialité. En tant que telles, elles ne représentent pas un processus distinct ou supplémentaire, mais aident les entreprises à intégrer les liens aux cibles des ODD dans leur processus de reporting existant basé sur les normes GRI.

La définition de l'importance dans les normes GRI exige que le rapport couvre des sujets qui reflètent les impacts économiques, environnementaux ou sociaux significatifs de l'organisation déclarante, ou qui influencent considérablement les évaluations et les décisions des parties prenantes. Un sujet peut être matériel et basé sur l'une de ces dimensions. Les impacts négatifs potentiels et réels les plus graves liés aux ODD seront généralement considérés comme des « impacts significatifs » dans une évaluation de matérialité conforme aux normes GRI.



☑ Cette analyse des risques pour les personnes et l'environnement liés aux opérations et à la chaîne de valeur de votre entreprise vous fournit une base pour identifier les impacts significatifs, qui constituent une contribution au processus de définition du contenu du rapport conformément aux principes de reporting du GRI.

Prioriser les risques pour les personnes et l'environnement

☑ Une fois que vous avez obtenu une vue d'ensemble des risques pour les personnes et l'environnement liés aux opérations et à la chaîne de valeur de votre entreprise, vous pouvez commencer à identifier les risques prioritaires en tenant compte des deux facteurs suivants :

Gravité : Le premier facteur à prendre en compte dans la priorisation est la gravité des impacts négatifs potentiels sur les personnes et l'environnement. La gravité comprend trois facteurs qui peuvent se chevaucher :

- La gravité que pourrait avoir ou a un impact ;
- L'étendue qu'un impact pourrait avoir ou a ;
- À quel point il pourrait être ou est difficile de corriger (ou de remédier) à un impact.

Probabilité : Le deuxième facteur à prendre en compte dans la priorisation est la vraisemblance ou la probabilité de chaque impact potentiel à se produire.

☑ Prioriser les impacts les plus graves et les plus probables. Mais notez que les impacts les plus graves doivent également être priorisés, même lorsqu'ils sont peu probables.

🔍 Par exemple, l'énergie nucléaire présente une faible probabilité d'accidents majeurs, mais si de tels accidents se produisent, la gravité des impacts qui en résultent est immense. Pour en savoir plus sur la gravité et la probabilité des impacts négatifs, consulter la publication des Nations Unies "The Corporate Responsibility to Respect Human Rights: An Interpretive Guide"¹² (question 88) et le Guide de l'OCDE sur le devoir de vigilance pour une conduite responsable des entreprises¹³.

☑ Cet examen des risques liés aux opérations et à la chaîne de valeur de votre entreprise vous fournit une base pour identifier les impacts significatifs, qui constituent une contribution au processus de définition du contenu du rapport basé sur les principes de reporting du GRI.

Lien vers les cibles pertinentes des ODD

☑ Après avoir identifié les risques prioritaires pour les personnes et l'environnement liés aux opérations et à la chaîne de valeur de votre entreprise, vous pouvez les relier de nouveau aux ODD et à leurs cibles.

☑ Le lien avec les ODD peut être plus évident dans certains cas que dans d'autres.

🔍 Par exemple, un risque prioritaire de discrimination à l'égard des femmes sur le lieu de travail de votre entreprise est lié à la cible 5.1 des ODD : « mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles partout dans le monde ». D'autres risques pourraient être liés aux ODD plus indirectement.

🔍 Par exemple, étant donné que la liberté d'association est un droit habilitant pour les droits du travail des travailleurs en général, les limites de ce droit seront pertinentes pour la cible 8.5 des ODD : « parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale ». En outre, certains risques peuvent être liés à plus d'un ODD.

🔍 Par exemple, les risques connexes au changement climatique sont liés aux cibles de l'ODD 13 sur le climat, mais peuvent également être liés aux cibles de l'ODD 2 sur l'éradication de la faim (par l'agriculture durable), de l'ODD 3 sur la bonne santé et le bien-être, et de l'ODD 7 sur l'énergie propre et abordable, entre autres.

☑ Lorsque vous développez des stratégies pour faire face à vos risques dans le cadre des étapes 2.1 (définition des objectifs opérationnels) et 3.3 (apprentissage et mise en œuvre du changement), vous aurez l'occasion d'examiner comment ces stratégies pourraient bénéficier à d'autres ODD.

ENCADRÉ 4

Questions importantes relatives aux Droits de l'homme

Les [Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'homme](#) définissent la responsabilité de toutes les entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur, de respecter les Droits de l'homme dans l'ensemble de leurs opérations et de leurs chaînes de valeur. Ils déclarent que : « S'il est vrai que les entreprises doivent s'attaquer à tous leurs impacts négatifs sur les Droits de l'homme, il n'est pas toujours possible de le faire simultanément. En l'absence de directives juridiques spécifiques, s'il est nécessaire d'établir des priorités, les entreprises devraient commencer par les impacts sur les Droits

de l'homme qui seraient les plus graves, en reconnaissant qu'une réponse tardive peut avoir une incidence sur la possibilité de remédier à la situation. La gravité n'est pas un concept absolu dans ce contexte, mais est relative aux autres impacts sur les Droits de l'homme que l'entreprise a identifiés ».

Le guide d'interprétation de l'ONU intitulé "The Corporate Responsibility to Respect Human Rights" fait référence à ces risques les plus graves en matière de Droits de l'homme comme étant les droits de l'homme importants de l'entreprise – un concept popularisé par le cadre de présentation du reporting de l'UNGP.

11) Cela inclut, par exemple, les impacts sur les personnes engagées par des tiers effectuant des services dans vos installations commerciales (par exemple, la sécurité, le nettoyage, la restauration), et les impacts sur les personnes et l'environnement tout au long de la chaîne d'approvisionnement de vos produits en amont (par exemple, matières premières, fabrication, emballage) et en aval (par exemple, distribution, ventes, utilisation par les clients, recyclage)

12) Pour plus d'informations, consulter www.ohchr.org/Documents/Publications/HR.PUB.12.2_En.pdf

13) Pour plus d'informations, consulter <http://mneguidelines.oecd.org/OECD-Due-Diligence-Guidance-for-Responsible-Business-Conduct.pdf>



🔍 Par exemple, les salaires bas des travailleurs de votre chaîne d'approvisionnement sont directement liés à l'ODD 1 sur l'élimination de la pauvreté et à la cible 1.2 visant à réduire au moins de moitié la pauvreté, ainsi qu'à l'ODD 10 sur la réduction des inégalités et à la cible 10.1 d'encourager la croissance des revenus des 40 % les plus pauvres à un taux supérieur à la moyenne nationale. Votre stratégie visant à promouvoir des salaires décents pourrait, à son tour, avoir des avantages pour les cibles de l'ODD 3 sur la bonne santé et le bien-être, et de l'ODD 4 sur une éducation de qualité, entre autres.

✅ Les résultats de cet exercice constituent **la première série de cibles prioritaires des ODD** auxquelles votre entreprise peut contribuer. Celles-ci sont basées sur les risques prioritaires pour les personnes et l'environnement liés aux opérations et à la chaîne de valeur de votre entreprise (consulter illustration 1 ci-dessous).

✅ Cet ensemble de cibles prioritaires des ODD et les impacts connexes constituent une contribution au processus de définition du contenu du rapport, conformément aux principes de reporting du GRI (inclusivité des parties prenantes, contexte de durabilité, matérialité et exhaustivité).

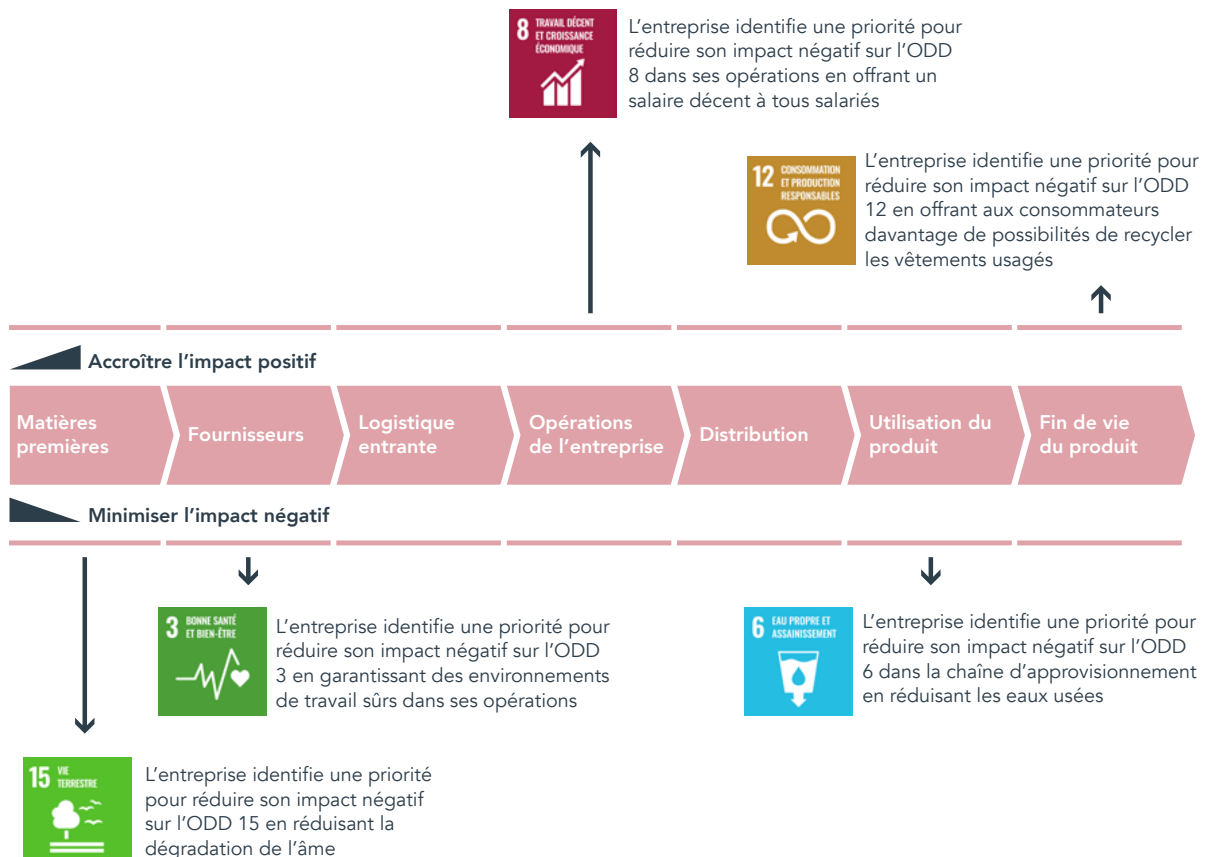
Point d'entrée B : Explorer les cibles des ODD auxquelles vous pouvez le mieux contribuer par des produits, des services ou des investissements bénéfiques

Dresser un portrait général des impacts positifs réels et potentiels ou des avantages des produits, services et investissements liés aux ODD

✅ À cette étape, l'accent est mis sur la manière dont votre entreprise applique ou pourrait appliquer ses compétences et ses capacités pour fournir des produits, des services ou des investissements qui contribuent à la réalisation des ODD. Vous avez peut-être déjà un aperçu de la manière dont vous appliquez les compétences et les capacités de votre entreprise pour fournir des produits, des services ou des investissements qui profitent à certaines cibles des ODD. Déterminez si vous pouvez étendre les avantages qui existent déjà pour augmenter votre contribution aux ODD, ou si vous pouvez développer de nouveaux produits, services ou investissements pour atteindre des cibles supplémentaires des ODD de manière à créer également de la valeur pour l'entreprise.

ILLUSTRATION 1

Exemple décrivant l'identification des risques et l'interconnexion des ODD dans une chaîne de valeur de l'habillement





Chez Danone, nous avons récemment publié notre premier reporting sur les ODD fin 2017, qui fait partie intégrante de notre rapport intégré annuel. Lors de sa préparation, nous avons non seulement pris en compte la définition spécifique des cibles des ODD, en tant que contribution à notre analyse de matérialité et à la consultation des parties prenantes, mais nous nous sommes également assurés d'utiliser des indicateurs de performance clés pertinents pour refléter le lien entre les 9 objectifs d'entreprise de Danone, les résultats de nos actions et chaque cible qui est apparue importante pour nos opérations. Il est essentiel d'être précis sur la façon dont les actions des entreprises sont liées aux ODD au niveau des cibles pour démontrer concrètement et valoriser la contribution de notre entreprise à cette agenda mondiale.

Emmanuelle Wargon, Vice-présidente senior, des affaires publiques et de la durabilité d'entreprise, Danone



🔍 Par exemple, cherchez à savoir s'il existe des groupes particuliers de personnes qui sont marginalisées et discriminées dont vous pouvez contribuer à satisfaire les besoins. Ou, si vous êtes un fournisseur de services financiers, étudiez s'il existe des modèles de financement innovants que vous pourriez développer pour aider les entreprises à proposer des produits et services respectueux de l'environnement ou socialement bénéfiques sur de nouveaux marchés.

🔍 Il pourrait y avoir des moyens, par exemple, d'adapter les produits, services ou investissements existants pour répondre aux besoins des personnes les plus pauvres de la société, qui sont confrontées à des obstacles particuliers pour accéder à l'éducation, à l'emploi, aux services de base ou à d'autres avantages – cette action contribuera à réduire les inégalités et à accroître l'inclusion sociale et économique, conformément à l'ODD 10 sur la réduction des inégalités. Ou, si vous cherchez à développer des produits qui soutiendraient la gestion durable des forêts, conformément à l'ODD 15 sur la vie sur terre, par exemple, demandez-vous s'il est possible de vous associer aux peuples autochtones locaux et les autonomiser dans le processus, ou s'il est possible d'utiliser des énergies renouvelables pour transformer le bois.

✅ Lorsque vous réfléchissez à la manière dont les compétences et les capacités de votre entreprise pourraient apporter des avantages grâce à des produits ou services ciblés, regardez également au-delà des ODD qui pourraient sembler les plus proches du cœur de métier de votre entreprise.

🔍 Par exemple, une entreprise de TIC pourrait appliquer ses technologies de manière à faire progresser l'ODD 4 sur une éducation de qualité, ou une organisation sportive pourrait apporter une contribution essentielle à l'ODD 5 sur l'égalité des sexes.

Prioriser les produits, services et investissements bénéfiques liés aux ODD

✅ Une fois que vous avez une vue d'ensemble complète des produits, services et investissements bénéfiques que votre entreprise pourrait fournir, vous pouvez tester et affiner vos priorités parmi ces innovations existantes ou potentielles en tenant compte des deux critères suivants :

- L'importance des avantages qu'ils pourraient apporter à la société
- L'importance des avantages qu'ils pourraient apporter à votre entreprise

✅ L'importance des impacts positifs sur la durabilité des produits, services ou investissements bénéfiques peut être mesurée par des indicateurs financiers (par exemple, la réduction du coût de l'eau potable pour les populations pauvres ou la réduction du coût d'acheminement de l'énergie propre aux consommateurs). Les mesures financières sont généralement associées à des mesures sociales et environnementales, telles que le nombre de personnes défavorisées touchées par un produit bénéfique ou le pourcentage de ménages touchés par des services de recyclage. Bien que différentes mesures ne puissent pas toujours être facilement comparées, le fait d'avoir plus de clarté sur les bénéfices apportés vous aidera à identifier les produits, services et investissements qui ont (potentiellement) les impacts positifs les plus significatifs sur les ODD, et à leur donner la priorité dans votre reporting.

✅ Si votre entreprise envisage de nouveaux produits, services ou investissements grâce auxquels elle pourrait accroître sa contribution aux ODD, vous devez également tenir compte de leurs coûts et opportunités relatifs pour l'entreprise.

✅ Tenir compte de tous les risques pour les personnes ou l'environnement susceptibles de survenir lors du développement ou de la livraison de nouveaux produits, services ou investissements, et prendre des mesures pour prévenir ou atténuer les impacts négatifs réels qui en résultent.

✅ Cet examen de l'étendue des impacts positifs de votre entreprise sur les personnes et l'environnement par le biais de produits, services ou investissements bénéfiques vous fournit une base d'identification de ces impacts, qui constituent une contribution au processus de définition du contenu du rapport basé sur les principes de reporting du GRI.

Lien vers les cibles pertinentes des ODD

✅ Regardez au-delà des liens les plus évidents avec les ODD, en tenant également compte des ODD et des cibles auxquels vous pourriez contribuer indirectement.

🔍 Par exemple, les technologies qui permettent aux enfants des communautés éloignées d'accéder à l'éducation pourraient contribuer non seulement à l'ODD 4 sur l'éducation, mais aussi à la cible 8.7 de l'ODD visant à éradiquer le travail des enfants, et à une éventuelle réduction de la pauvreté, liée à l'ODD 1, car ces enfants entrent sur le marché du travail plus tard dans la vie et sont en mesure de gagner des salaires plus élevés.



ENCADRÉ 5

Lien entre ces étapes et les normes GRI (2/2)

Si vous avez, au cours des cycles de reporting précédents, suivi un processus de définition du contenu du rapport basé sur les principes de reporting du GRI ([GRI 101 : Principes généraux](#)) et identifié les sujets importants en conséquence, vous pouvez utiliser ces résultats afin d'identifier les risques pour les personnes et l'environnement liés aux opérations et à la chaîne de valeur de votre entreprise, pour ensuite identifier vos cibles prioritaires des ODD.

Il est important de noter que les ODD sont susceptibles d'introduire des considérations et des attentes supplémentaires, même pour les responsables du reporting expérimentés. À cet égard, l'introduction des ODD est l'occasion de revoir les évaluations de matérialité précédentes et de s'assurer que le contenu de votre rapport est aligné sur l'Agenda 2030 pour le développement durable et les ODD.

☑ Il en résulte la **deuxième série de cibles prioritaires des ODD** auxquelles votre entreprise peut contribuer. Ceux-ci sont basés sur les impacts positifs qui découlent des produits, services ou investissements bénéfiques que votre entreprise pourrait fournir.

☑ Cet ensemble de cibles prioritaires des ODD et les impacts connexes constituent une contribution au processus de définition du contenu du rapport, conformément aux principes de reporting du GRI (inclusivité des parties prenantes, contexte de durabilité, matérialité et exhaustivité).

Étape 1.3 : Définir le contenu de votre rapport lié aux ODD

☑ Vous avez maintenant identifié deux ensembles de cibles prioritaires des ODD :

- Point d'entrée A : Ensemble de cibles prioritaires des ODD basé sur une évaluation des risques pour les personnes et l'environnement.
- Point d'entrée B : Ensemble de cibles ODD prioritaires basé sur une exploration de produits, services ou investissements bénéfiques.

☑ Les deux ensembles de cibles des ODD que vous avez priorisés seront généralement différents, mais ils peuvent également se chevaucher.

🔍 Par exemple, un fournisseur de services d'eau pourrait être confronté au risque qu'une municipalité segmente ses services ce qui pénaliserait certaines populations locales, mais il pourrait également avoir des opportunités de développer de nouvelles façons d'apporter des services d'eau à des communautés autrefois marginalisées. Aborder à la fois les risques et les opportunités contribuerait à l'ODD 6 sur l'eau potable et l'assainissement, et en particulier à la cible 6.1 pour parvenir à un accès universel et équitable à une eau potable saine et abordable pour tous.

🔍 Un autre exemple est lorsqu'une entreprise technologique développe un service d'assistance téléphonique pour les travailleurs victimes d'abus, et qu'elle le porte à l'attention des autorités ou des entreprises dont elle fait partie des chaînes d'approvisionnement, tout en s'attaquant au risque de mauvaises conditions de travail dans sa propre chaîne d'approvisionnement. Le risque et le service d'assistance téléphonique sont tous deux liés à l'ODD 8 sur le travail décent, et en particulier à la cible 8.8 visant à protéger les droits du travail, et à promouvoir des environnements de travail sûrs et sécurisés pour tous les travailleurs.

☑ Dans le processus de définition du contenu du rapport conformément aux normes GRI, consultez également les parties prenantes pour déterminer tout autre sujet lié aux ODD qui influence leurs décisions et évaluations. L'omission de cette étape conduirait à un compte rendu incomplet des impacts économiques, environnementaux et sociaux significatifs ; il devrait donc être couvert dans le rapport.

☑ Discutez avec vos parties prenantes expertes du processus par lequel vous êtes arrivé à vos cibles prioritaires des ODD et apportez les ajustements nécessaires.



Notre reporting sur les problématiques, les objectifs et les progrès importants en matière de développement durable est validé avec les parties prenantes internes concernées dans l'ensemble de notre organisation, ainsi qu'ancré et examiné par les membres de la direction générale pour garantir un engagement pertinent large et de haut niveau.

Annette Stube, responsable du développement durable, A.P. Moller – Maersk





☑ Avec les ensembles de cibles prioritaires des ODD liées à vos impacts significatifs et aux contributions des parties prenantes, votre entreprise peut compléter le processus de définition du contenu du rapport, y compris une évaluation de la matérialité conforme aux normes GRI. Les décisions finales sur des sujets importants doivent rester conformes à la responsabilité de l'entreprise de respecter les Droits de l'homme ainsi qu'à d'autres principes et normes importantes pour une conduite responsable des entreprises, tels que les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

☑ Vous disposez désormais d'un **ensemble confirmé de cibles prioritaires des ODD** à inclure dans votre rapport et auxquelles votre entreprise peut apporter sa contribution la plus importante, à partir des deux points d'entrée que sont la lutte contre les risques pour les personnes et l'environnement, et le développement de produits, services ou investissements bénéfiques.



Lorsque nous avons commencé, nous sommes passés de 17 ODD à 14 ODD et à des mesures en la matière, où nous avons identifié des impacts – positifs ou négatifs – tout au long de notre chaîne de valeur. Chez Pernod Ricard, nous pensons que tout impact négatif peut se transformer en impact positif ! Ce processus de priorisation a été rendu possible grâce à l'examen des 834 indicateurs commerciaux du guide SDG Compass pour les entreprises et à l'implication des principaux départements internes. Aujourd'hui, nous allons encore plus loin en élaborant une nouvelle stratégie de développement durable basée sur les ODD et en donnant encore plus la priorité aux ODD sur lesquels nous avons le plus d'impact. **Noemie Bauer, responsable des activités durables, Pernod-Ricard**



ENCADRÉ 6

Tenir compte des risques pour l'entreprise

Lors de la finalisation de vos cibles prioritaires des ODD, les risques pour votre entreprise seront un élément que vous prendrez en compte. Ceux-ci seront très probablement déjà reflétés dans vos cibles prioritaires des ODD. Il peut s'agir de risques de réputation, de risques financiers, juridiques ou réglementaires, de risques pour la continuité des activités ou de risques liés au recrutement, à la rétention et à la productivité des salariés, entre autres. À l'inverse, vous avez peut-être également envisagé la possibilité de réduire ces risques commerciaux en vous attaquant aux risques pour les personnes et l'environnement comme un moyen de protéger et de créer de

la valeur en faisant de l'entreprise un employeur, un partenaire, un fournisseur, un client, une marque ou un investissement de choix. Par exemple, une entreprise qui dépend de l'approvisionnement en eau comme matière première devra tenir compte de la pénurie d'eau dans différentes régions du monde. À l'étape 1.2.1, ce risque peut déjà avoir été identifié comme ayant un impact significatif sur l'environnement et les personnes dans la région donnée. De même, un risque pour les entreprises pourrait être le manque d'innovation. Cela est directement lié au deuxième point d'entrée du développement de produits et de services bénéfiques.

ÉTAPE 2 : ÉVALUER ET ANALYSER

Étape 2.1 : Établir des objectifs opérationnels

Étape 2.2 : Sélectionner les normes et référentiels appropriés

Étape 2.3 : Collecter et analyser les données



Étape 2 : Évaluer et analyser

D'après les résultats de l'étape 1, vous pouvez maintenant identifier, et aligner vos objectifs et stratégies pour contribuer à vos cibles prioritaires des ODD. Cette étape fournit des conseils sur la définition d'objectifs, la sélection d'indicateurs pour mesurer vos impacts et l'analyse de vos performances par rapport aux ODD.

Étape 2.1. Établir des objectifs opérationnels

☑ Définir des objectifs pour contribuer aux cibles des ODD prioritaires. Ce faisant, et afin de maximiser l'impact et la clarté des actions et du reporting de votre entreprise, tenez compte des points suivants :

☑ Lorsque vous abordez les cibles des ODD prioritaires en fonction des risques prioritaires pour les personnes et l'environnement, identifiez des stratégies et objectifs spécifiques qui vont au-delà de la simple prévention des dommages, pour trouver des opportunités de maximiser les résultats positifs. Cela soutiendra un changement systémique et durable, et aidera l'entreprise à obtenir sa licence d'exploitation.

🔍 Par exemple, une entreprise d'habillement cherchant à lutter contre le harcèlement et les risques pour la santé des femmes dans ses usines d'approvisionnement pourrait travailler avec des organisations locales pour former les travailleuses aux questions de santé, et renforcer la capacité des cadres à lutter contre le harcèlement et à garantir l'accès aux dispositifs de réclamations et aux ressources de soutien, ce qui aurait des effets positifs sur les cibles 5.1 et 5.2 des ODD relatives à la discrimination et à la violence à l'égard des femmes, ainsi que sur les cibles de l'ODD 3 liées à la santé des femmes.¹⁴

🔍 Par exemple, une société minière visant à réhabiliter des zones qui ne sont plus utilisées en restaurant des forêts (cible 15.2 des ODD) pourrait également réinsérer activement des plantes et des espèces menacées dans ces zones, les transformer en sanctuaires naturels (enrayer la perte de biodiversité, cible 15.5 des ODD) et, en impliquant les communautés locales, promouvoir des opportunités autour de l'écotourisme communautaire (cible 8.9 des ODD).

☑ Lorsque vous identifiez des produits, services ou investissements nouveaux ou adaptés qui peuvent contribuer à un ou plusieurs ODD, assurez-vous qu'ils peuvent être produits et livrés avec le minimum d'impact négatif.

🔍 Par exemple, un produit qui favorise l'accès à l'électricité pour les populations pauvres mais qui a une empreinte environnementale élevée dans ses processus de production, a une valeur limitée pour le développement durable.

☑ Les compromis entre les impacts positifs et négatifs peuvent être problématiques si les impacts ne sont pas comparables. En particulier, les impacts négatifs sur les Droits de l'homme ne peuvent pas être compensés par d'autres impacts positifs.

🔍 Par exemple, une installation d'énergie renouvelable peut réduire la dépendance d'une région aux combustibles fossiles et apporter de l'énergie à des communautés mal desservies. Mais s'il déplace les communautés autochtones locales de leurs terres historiques et culturelles sans leur consentement, les impacts positifs et négatifs ne peuvent pas être compensés ; ils doivent être traités séparément.

☑ Le cas échéant, envisagez de fixer des objectifs d'entreprise qui tiennent compte des limites planétaires et d'autres seuils.

🔍 Par exemple, l'initiative Science Based Targets aide les entreprises à déterminer de combien elles doivent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre pour prévenir les pires impacts sur le changement climatique¹⁵. De même, des méthodologies de définition d'objectifs basées sur le contexte des entreprises sont en cours d'élaboration pour l'eau¹⁶ et d'autres domaines liés aux ODD. Les "Future-Fit Business Benchmarks" fournissent également un ensemble d'objectifs absolus basés sur les sciences sociales et naturelles.

☑ Consulter les parties prenantes lors de la fixation des objectifs.

14) Pour plus d'exemples sur la façon dont la prise en compte des impacts sur les Droits de l'homme peut aider à contribuer aux ODD, consulter The Human Rights Opportunity : www.shiftproject.org/sdgs/

15) Pour plus d'informations sur l'initiative Science Based Targets, consulter <https://sciencebasedtargets.org/>

16) Pour plus d'informations sur les objectifs d'entreprise en matière d'eau basés sur le contexte, consulter, par exemple, www.ceowatermandate.org/files/context-based-targets.pdf



Étape 2.2 : Sélectionner les normes et référentiels appropriés

- ☑ Une fois que vous avez établi des objectifs pour contribuer à chacune de vos cibles prioritaires des ODD, identifiez les indicateurs que vous utiliserez pour évaluer les progrès accomplis par rapport à ces derniers.
- ☑ Pour rendre compte de manière adéquate des impacts, combinez les informations qualitatives et quantitatives (par exemple, métrique numérique, ratio ou pourcentage)¹⁷. Les informations qualitatives fournissent des informations narratives sur la manière dont une entreprise identifie, analyse et réagit à ses impacts réels et impacts potentiels.
- ☑ Utilisez la publication "An Analysis of the Goals and Targets"¹⁸ comme référence pour trouver des normes et des directives de divulgation pertinentes provenant de différents cadres de reporting afin, de mesurer et de rendre compte des progrès de votre entreprise par rapport à des cibles spécifiques des ODD (également inclus dans l'inventaire en ligne des divulgations des entreprises du SDG Compass¹⁹). Lorsque l'Analyse indique que, pour certains sujets, il n'y a pas de divulgations existantes ou établies, vous pouvez rendre compte de l'approche de gestion pour ces sujets (consulter [GRI 103 : Approche de gestion](#) pour plus de conseils). Vous pouvez également élaborer vos propres informations ou vous fier à d'autres sources pour combler les lacunes des indicateurs existants (consulter l'illustration 2).

ILLUSTRATION 2

Exemple d'indicateurs relatifs à l'assainissement de l'eau à différents niveaux opérationnels d'une entreprise

Entrées	Activités	Sorties	Résultats	Impacts
Quelles ressources pourraient avoir une incidence positive ou négative sur les cibles des ODD ?	Quelles sont les activités entreprises ?	Ce qui est généré par ces activités	Quels changements se sont produits dans la population cible ?	Quels sont les changements découlant de ces résultats ?
Somme dépensée pour la fabrication et la R&D	Vente de comprimés de purification d'eau (description qualitative)	Nombre de comprimés de purification d'eau vendues et informations fournies aux consommateurs	Eau purifiée consommée en pourcentage	Réduction de l'incidence des maladies d'origine hydrique en pourcentage

17) Pour plus d'exemples sur les deux types de divulgation, consulter <https://www.unglobalcompact.org/library/5361>

18) Pour plus d'informations, consulter www.unglobalcompact.org/library/5361

19) Pour plus d'informations, consulter sdgcompass.org/business-indicators/



Étape 2.3. Collecter et analyser les données

☑ Une fois que vous avez sélectionné des indicateurs pour mesurer et rendre compte de vos cibles prioritaires des ODD, l'étape suivante consiste à identifier, et à collecter régulièrement des données quantitatives et qualitatives relatives à chaque indicateur. Des données pertinentes à l'analyse de performance sur les cibles prioritaires des ODD peuvent déjà exister au sein de votre entreprise. Comme toujours, l'engagement des parties prenantes, y compris l'engagement des parties prenantes internes, peut être utile dans ce processus.

☑ S'appuyer sur des données existantes pertinentes pour la performance de l'entreprise sur les objectifs fixés en relation avec les cibles prioritaires des ODD.

🔍 Par exemple, les données relatives à la cible 15.2 des ODD sur la gestion durable de tous les types de forêts peuvent être liées à la traçabilité des matières premières, qui peut être trouvée dans vos systèmes d'achat ou dans les informations relatives aux minéraux de conflit ou à l'approvisionnement éthique. Voir l'illustration 4 pour un exemple de collecte de données et d'évaluation des sources de données.

☑ Lorsque les données ne sont pas disponibles pour évaluer si l'entreprise atteint ses objectifs par rapport aux ODD, établissez de nouveaux indicateurs. Les indicateurs doivent être spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels (SMART). Il est recommandé d'attribuer des indicateurs à un seul responsable et d'avoir une gestion appropriée pour suivre régulièrement les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs établis.

☑ Le cas échéant, divulguez vos données à la fois sous forme agrégée et par région afin de refléter la diversité des impacts

dans différents contextes. Les données régionales permettront de mesurer les impacts sur des populations spécifiques ou dans des contextes environnementaux particuliers.

🔍 Par exemple, dans les zones comptant des groupes défavorisés, marginalisés ou vulnérables, les données régionales seront importantes pour comprendre l'impact spécifique de votre entreprise ou les avantages en fonction de critères socio-économiques tels que le sexe, l'âge, l'origine ethnique, le handicap, le statut migratoire et d'autres caractéristiques pertinentes.

🔍 Il existe, par exemple, une demande croissante de traçabilité des normes de main-d'œuvre dans la production de matières premières afin de surveiller et d'atténuer le risque d'esclavage des temps modernes au sein de votre chaîne d'approvisionnement, qui peut couvrir différentes régions. Pour plus d'informations, consulter la note d'orientation du Haut-Commissariat aux Droits de l'homme « Une approche des données fondée sur les Droits de l'homme »²⁰.

☑ Mesurez régulièrement les progrès de votre entreprise par rapport aux objectifs que vous avez fixés pour chaque cible prioritaire des ODD.

☑ Lors de l'analyse des données, demandez-vous si les divulgations sélectionnées reflètent de manière adéquate la contribution de votre entreprise à vos cibles prioritaires des ODD. Les conclusions de cette évaluation doivent guider les décisions de gestion en matière d'allocation des ressources et être incluses dans votre rapport externe. Ajustez votre stratégie de gestion des données au fur et à mesure de l'évolution de votre entreprise, afin d'assurer une mesure et un reporting optimaux (consulter illustration 3).

ILLUSTRATION 3

Exemple de collecte de données en relation avec les ODD 8 sur le travail décent et la croissance économique, y compris une évaluation des sources de données et le suivi des actions prévues

Divulgation pour la cible 8.5 des ODD

Divulgation	Unité de divulgation	Disponibilité des données	Qualité des données	Ressources supplémentaires requises	Ambition de la direction liée à la qualité des données	Arrêter/ Commencer/ Améliorer/ Aucune action
Nombre total et taux de nouveaux salariés embauchés au cours de la période de référence, par tranche d'âge, sexe et région	Nombre et %	Oui	Moyen	Améliorer la spécificité des données	Élevé	Améliorer
Nombre total de salariés, ventilé par femmes et hommes salariés	Nombre et %	Oui	Élevé	Surveiller le processus et mettre en place des contrôles	Élevé	Aucune action
Reconnaissance explicite du paiement du salaire vital	\$ devise	Non	N/A	Commencer à mesurer et à surveiller	Élevé	Commencer

20) Pour plus d'informations, consulter www.ohchr.org/Documents/Issues/HRIndicators/GuidanceNoteonApproachtoData.pdf

ÉTAPE 3 : RENDRE COMPTE, INTÉGRER ET METTRE EN ŒUVRE LE CHANGEMENT

Étape 3.1 : Tenir compte des caractéristiques générales des bonnes pratiques lors du reporting sur les ODD

Étape 3.2 : Tenir compte des besoins d'information des utilisateurs de données

Étape 3.3 : Rendre compte et mettre en œuvre le changement



Étape 3. Rendre compte, intégrer et mettre en œuvre le changement

D'après les résultats de l'étape 2, cette étape définit ce qui est nécessaire pour rassembler le contenu de votre rapport externe et réfléchir en interne sur la mise en œuvre du changement.

Étape 3.1. Tenir compte des caractéristiques générales des bonnes pratiques lors du reporting sur les ODD

- ✓ Le reporting sur les ODD doit être basé sur des cadres de reporting internationaux établis chaque fois que possible. Vous trouverez des exemples de normes et de cadres de reporting pertinents dans la publication "An Analysis of the Goals and Targets".
- ✓ Le reporting interne à la direction et au conseil d'administration est utile pour l'allocation des ressources et l'intégration de votre stratégie ODD dans le modèle d'affaires de votre entreprise. Le reporting externe à destination de vos actionnaires et parties prenantes favorise leur engagement constructif dans la performance globale de votre entreprise et les domaines d'activité à améliorer.
- ✓ Incluez des informations relatives aux ODD dans votre cycle de reporting, le cas échéant, pour démontrer comment les

ODD sont intégrés dans les priorités et les objectifs de votre entreprise (stratégie commerciale).

- ✓ Présentez vos cibles ODD prioritaires et votre performance globale dans le contexte plus large du développement durable, en particulier si vous opérez dans différents endroits (consulter [GRI 101 : Principe généraux d'orientation](#) ; consulter également l'étape 2.1 sur la définition d'objectifs qui tiennent compte des limites planétaires). Cela pourrait nécessiter de faire la distinction entre les perspectives qui entraînent des impacts mondiaux, comme le changement climatique, et celles qui ont des impacts régionaux ou locaux, comme le développement communautaire. Lors du reporting sur des sujets qui ont des impacts locaux, donnez un aperçu de la façon dont l'organisation affecte les communautés à différents endroits.

ENCADRÉ 7

Reporting efficace – CUAC (4 C)

Concis

Des rapports concis se concentrent sur les priorités et les informations les plus importantes, et évitent le désordre et la surcharge d'informations.

Uniforme

Des rapports uniformes permettent d'évaluer les tendances du rendement au fil du temps et permettent également de gérer et de comprendre les informations fournies par les données rapportées.

Actuel

Les rapports actuels présentent une fenêtre utile qui donne un aperçu des opérations, des impacts et du potentiel des opportunités commerciales, plutôt qu'un rétroviseur montrant ce qui s'est passé dans le passé.

Comparable

Des rapports comparables permettent aux utilisateurs d'informations de comparer les performances par rapport à leurs homologues. Il permet aux entreprises de suivre et d'évaluer leurs impacts, puis de prendre des décisions qui les amélioreront au fil du temps.

ENCADRÉ 8

Liste de vérification – Que faut-il indiquer dans votre rapport ?

- ✓ Les impacts significatifs de votre entreprise, qu'ils soient basés sur des risques pour les personnes ou l'environnement ou sur des produits, services et investissements bénéfiques.
- ✓ Comment l'analyse de ces impacts a éclairé votre identification des cibles prioritaires des ODD.
- ✓ Comment les commentaires des parties prenantes ont éclairé vos conclusions.
- ✓ Votre stratégie, y compris les objectifs (buts) et la mesure (indicateurs) pour contribuer aux cibles prioritaires des ODD, en reconnaissant que des contributions positives peuvent résulter à la fois de la lutte contre les risques et de la fourniture de produits ou services bénéfiques. Cela peut inclure une description des politiques, systèmes et processus pertinents de l'entreprise, y compris votre engagement envers les parties prenantes.
- ✓ Les cas où votre entreprise a causé ou contribué à des incidences négatives réelles, et les mesures que vous avez prises pour offrir une solution efficace à toute personne dont les Droits de l'homme ont été lésés.
- ✓ Des indicateurs et des données qui montrent comment votre entreprise progresse sur ses objectifs de contribution à ses cibles prioritaires des ODD et les difficultés qu'elle a rencontrées.
- ✓ Vos plans futurs pour réaliser de nouveaux progrès.



- 🔍 Par exemple, une approche contextuelle de la gestion de l'eau par l'entreprise peut permettre une réduction significative des risques en abordant les dimensions multiples du risque lié à l'eau et peut contribuer à la sécurité de l'eau à long terme, en garantissant que les stratégies de votre entreprise en matière d'eau sont alignées sur la politique locale et nationale et, en fin de compte, reliées aux indicateurs mondiaux des ODD²¹.
- ✅ Lorsque vous divulguez des informations sur la contribution de votre entreprise à vos cibles prioritaires des ODD, cherchez à établir un lien avec d'autres accords ou engagements internationaux pertinents.
 - 🔍 Par exemple, vos efforts pour aider à atténuer le changement climatique pourraient aider à l'Accord de Paris et aux Contributions déterminées au niveau national (CDN)²² prévue pour le climat et peuvent être liés à vos divulgations sur l'ODD 13 sur la lutte contre les changements climatiques.
- ✅ Rendez compte régulièrement de vos progrès par rapport aux objectifs que vous avez établis pour chaque cible prioritaire des ODD. Les informations figurant dans votre rapport peuvent être réaffectées aux exigences de déclaration imposées par la réglementation, telles que les exigences d'inscription imposées par certaines bourses. Des informations sur les politiques de reporting, tant volontaires qu'obligatoires, sont disponibles sur la plateforme en ligne "Carrots and Sticks"²³.
- ✅ Incluez des explications sur tous les sujets liés aux ODD que les parties prenantes pourraient s'attendre à voir, mais que vous avez choisi d'omettre dans votre reporting. L'explication doit inclure les raisons pour lesquelles vous avez conclu que ces sujets sont moins importants pour votre entreprise.
- ✅ Si vous avez identifié des impacts négatifs existants, incluez dans votre rapport une description de la solution que vous êtes ou allez mettre en œuvre.
- ✅ Appliquez à la fois des contrôles internes et une assurance externe pour améliorer l'exactitude, la crédibilité et la qualité globale du reporting. Ceux-ci pourraient également être exigés par certaines parties prenantes, par exemple, les investisseurs.
- ✅ En plus des rapports formels, utilisez d'autres canaux pertinents pour communiquer votre stratégie de développement durable et votre performance en matière d'ODD, tels que le site Web de l'entreprise, les canaux de médias sociaux, les podcasts, les événements, l'étiquetage des produits et services, le marketing et la publicité.

ENCADRÉ 9

Les recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations sur le financement lié au climat et le reporting sur l'ODD 13 sur la lutte contre les changements climatiques.

En 2017, la TCFD (Task-Force on Climate Related Financial Disclosure), groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat, a publié des recommandations sur la divulgation d'informations relatives au climat que les entreprises et les organisations financières devraient fournir dans leurs reportings annuels traditionnels, et qui s'adressent principalement aux investisseurs, aux prêteurs et aux compagnies d'assurance. Les recommandations se concentrent sur les domaines de la gouvernance, de la stratégie, de la gestion des risques, et des mesures et objectifs, et elles fournissent des conseils utiles pour le reporting des entreprises sur les impacts financiers des risques et des opportunités liés au changement climatique. Les recommandations peuvent également être utiles pour rendre compte des questions liées à l'ODD 13 sur l'action climatique et à l'Accord de Paris.

Afin de s'aligner sur l'approche de priorisation fondée sur des principes décrite dans ce document et sur les normes GRI,

les entreprises qui rendent compte de l'ODD 13 doivent non seulement rendre compte des implications financières du changement climatique sur l'entreprise, mais aussi de l'impact que l'entreprise peut avoir sur le changement climatique, et les risques connexes pour les personnes et l'environnement. Par exemple, dans le cadre des domaines de la « stratégie » et de la « gestion des risques » identifiés par la TCFD, le reporting sur l'ODD 13 peut inclure une analyse de scénarios, la probabilité et la vraisemblance de l'impact de l'entreprise sur le changement climatique, la divulgation des émissions de gaz à effet de serre et une description des mesures que l'entreprise a prises ou prévoit de prendre pour atténuer son impact. Le cas échéant, les entreprises doivent également divulguer comment leurs activités peuvent affecter la capacité des communautés locales à s'adapter aux effets du changement climatique et comment les entreprises soutiennent la résilience locale dans les zones où elles opèrent (ceci est pertinent en relation avec la cible ODD 13.1).

21) Pour plus d'informations sur les objectifs d'entreprise en matière d'eau basés sur le contexte, consulter, par exemple, <https://www.ceowatermandate.org/files/context-based-targets.pdf>

22) Consulter <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/nationally-determined-contributions-ndcs> et https://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/english_paris_agreement.pdf

23) Consulter www.carrotsandsticks.net



Étape 3.2. Tenir compte des besoins d'information des utilisateurs de données

✓ Le reporting sur les ODD doivent fournir aux actionnaires et aux autres parties prenantes une base pour orienter leurs idées et leurs décisions. Engagez-vous régulièrement auprès d'un large éventail de parties prenantes tout au long du processus de reporting afin de tester la valeur des informations que vous communiquez.

✓ **Tenez compte des besoins d'information des gouvernements** : Les gouvernements nationaux dirigent la mise en œuvre des ODD dans leurs pays et présentent volontairement leurs progrès au Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable (HLPF)²⁴. Pour mesurer leurs progrès, les gouvernements ont mis en place des systèmes de collecte de données²⁵. De nombreux gouvernements étudient actuellement comment les contributions du secteur privé aux ODD peuvent être analysées pour éclairer le processus d'examen national. Les divulgations d'entreprises peuvent soutenir la disponibilité des données et la qualité de ces examens, en particulier si elles sont basées sur des normes internationalement reconnues et sont, par conséquent, plus comparables. S'engager dans des dialogues nationaux multipartites peut faciliter une meilleure compréhension des attentes des gouvernements, et de la manière dont votre entreprise peut contribuer et rendre compte de l'agenda national des ODD, ainsi que d'autres processus des Nations unies²⁶. Dans ce contexte, explorez avec les gouvernements comment vous pouvez rendre vos divulgations plus pertinentes et accessibles (par exemple, en les transférant sur des plateformes publiques).

✓ **Tenir compte des besoins d'information des investisseurs** : Les investisseurs s'intéressent de plus en plus aux données liées aux ODD pour évaluer les risques, y compris les risques liés aux entreprises, et les nouvelles opportunités commerciales. L'évaluation des impacts commerciaux sur les ODD peut orienter les décisions des investisseurs pour

les aider à mieux représenter les valeurs de leurs clients et à proposer des produits financiers durables différenciés, tout en comprenant leurs propres impacts sur les ODD dans leurs portefeuilles. Pour orienter leur prise de décision, les investisseurs recherchent des informations sur la manière dont les entreprises transforment leur avantage concurrentiel par rapport aux ODD en résultats commerciaux et sur la pertinence des ODD pour les stratégies globales de l'entreprise. En outre, bien que la compréhension des progrès et des tendances passés aide les investisseurs à évaluer les performances commerciales futures, ils recherchent de plus en plus la planification de scénarios et d'autres informations prospectives. Pour plus d'informations à ce sujet, consultez le rapport Zoom sur : Répondre aux besoins des investisseurs dans les rapports des entreprises sur les ODD » ([In Focus: Addressing Investor needs in Business Reporting on the SDGs](#))²⁷.

✓ **Tenir compte des besoins d'information de la société civile** : Les organisations de la société civile évaluent la performance des ODD, demandent des comptes aux entreprises et font pression pour plus de transparence. Ces organisations peuvent vous aider à améliorer votre performance en matière d'ODD en fournissant une expertise, en devenant des partenaires précieux dans la liaison avec les communautés touchées et en s'engageant dans des dialogues multipartites pertinents sur les ODD.

✓ **Tenez compte des besoins d'information des consommateurs et des universitaires** : Les consommateurs pourraient exiger de plus en plus des produits et services plus durables, et fonder leurs choix sur l'évaluation des informations sur la durabilité des entreprises, y compris les informations sur les performances des ODD. Les universitaires peuvent utiliser les informations sur la durabilité des entreprises pour leurs recherches et analyses.

24) Pour plus d'informations sur le processus d'examen du HLPF, consulter <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf>

25) Pour plus d'informations, consulter le Rapport 2018 sur les Objectifs de développement durable, p. 16 -17 sur les données : <https://unstats.un.org/sdgs/files/report/2018/TheSustainableDevelopmentGoalsReport2018-EN.pdf>

26) Pour des exemples sur l'intérêt de s'engager dans des dialogues politiques liés aux ODD au niveau national, consulter Accélérer la mise en œuvre nationale des ODD, p. 22 : www.unglobalcompact.org/library/5627

27) Consulter www.unglobalcompact.org/library/5625



Étape 3.3. Rendre compte et mettre en œuvre le changement

✓ Évaluez si vous atteignez les objectifs que vous vous êtes fixés par rapport à vos cibles prioritaires des ODD, anticipez les écarts de performance, réfléchissez à vos améliorations et incluez ces informations dans vos rapports. La coordination interne et le partage des objectifs fixés sont essentielles.

🔍 Par exemple, les objectifs fixés en relation avec les cibles prioritaires des ODD liées aux fournisseurs ont de meilleures chances de réussite s'ils sont "détenus" par le service responsable de l'engagement et de la gestion des fournisseurs. Dans tous les cas, la responsabilité individuelle des progrès réalisés par rapport aux objectifs contribuera à la réussite.

✓ Examinez et évaluez votre cycle de reporting.

🔍 Par exemple, synchronisez vos processus de reporting interne avec la divulgation publique pour minimiser la charge de travail et maximiser la pertinence des performances de votre entreprise par rapport à vos cibles ODD prioritaires. Vous pouvez également revoir périodiquement votre liste de parties prenantes pour vous assurer que vous disposez d'une couverture complète et de consultations sur vos cibles prioritaires des ODD.

✓ Utilisez votre reporting sur les ODD comme base pour prendre des décisions éclairées et intégrer les ODD dans la stratégie de votre entreprise. Cela peut stimuler l'innovation, et aider votre entreprise à concevoir des produits et des services qui contribueront à la réalisation des ODD. Le "[Blueprint for Business Leadership on the SDGs](#)"²⁸, "An Analysis of the Goals and Targets", et d'autres outils et publications élaborés par le Pacte mondial des Nations Unies en collaboration avec des partenaires offrent des conseils pertinents et servent d'inspiration.

✓ La communication interne est aussi importante que le reporting externe pour soutenir l'intégration réussie des ODD dans la stratégie de votre entreprise et pour promouvoir la prise en main par les décideurs pertinents de l'entreprise. Envisagez de communiquer votre stratégie et vos progrès à l'ensemble des salariés pour encourager l'engagement et le

leadership des employés. Idéalement, accompagnez-le par une formation pertinente.

✓ Rechercher des opportunités stratégiques pour collaborer avec des homologues et d'autres afin de mobiliser des ressources, de défendre la responsabilité des entreprises, d'établir des objectifs sectoriels et des initiatives ou de répartir les coûts de mise en œuvre des actions pour faire progresser les ODD²⁹



Les Objectifs de développement durable des Nations unies sont au cœur de notre stratégie de croissance, et le fait de rendre compte de nos progrès dans leur réalisation nous permet d'accroître la transparence pour nos parties prenantes et, en particulier, nos investisseurs. Cette forme de reporting encourage également un plus grand intérêt pour les ODD, et génère de la motivation et de la créativité dans toute l'organisation Covestro, cimentant davantage les ODD dans toutes nos activités.

Eric Bischof, vice-président du développement durable, Covestro



Nous définissons nos ODD prioritaires en fonction de notre plan d'affaires, de la matérialité et des attentes des parties prenantes. Enel n'a pas développé de nouveaux processus de planification et de reporting pour suivre sa performance en matière d'ODD : nous préférons adopter une approche intégrée. Les ODD sont devenus habituels pour notre entreprise, plutôt que d'être classés dans des cibles et des mesures ESG distinctes. Le plan stratégique, le plan de développement durable et le rapport montrent clairement le déploiement, à tous les niveaux, des 17 Objectifs de développement durable des Nations Unies et du modèle économique durable d'Enel tout au long de sa chaîne de valeur. Cette approche permet à l'ensemble du groupe de comprendre, gérer et évaluer plus facilement les données et les performances liées aux ODD, et de partager l'engagement de notre PDG envers les ODD. **Giulia Genuardi, responsable de la planification du développement durable et de la gestion des performances, Enel**



28) Consulter www.unglobalcompact.org/library/5461.

29) Pour plus d'informations, consulter Transformer les partenariats pour les ODD, www.unglobalcompact.org/library/5614 ; Private-Sector Collaboration for Sustainable Development, www.bsr.org/reports/BSR_Rockefeller_Private-Sector_Collaboration_for_Sustainable_Development.pdf ; et Partenariats pour le développement durable : Action collective des entreprises, des gouvernements et de la société civile pour atteindre l'échelle et transformer les marchés, [www.hks.harvard.edu/sites/default/files/centers/mrcbg/programs/crri/files/PforSD\(Exec_Summary\).pdf](http://www.hks.harvard.edu/sites/default/files/centers/mrcbg/programs/crri/files/PforSD(Exec_Summary).pdf).



ANNEXES





Annexes

Liste des cadres et indicateurs internationaux de reporting

Sources de divulgation des entreprises

- BIO Intelligence Service Élaboration de conseils sur la responsabilité élargie des producteurs
- Indicateurs d'appel à l'action des entreprises
- Convention sur la diversité biologique Guide rapide des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité
- CDP 2017 Demande d'information sur le changement climatique
- CDP 2017 Demande d'information sur les forêts
- CDP 2017 Demande d'information sur l'eau
- Lignes directrices sur la divulgation de l'utilisation de l'eau par l'entreprise de la CEO Water Mandate
- Institut danois des Droits de l'homme Indicateur générique du cadre AAAQ
- Organisation pour l'alimentation et l'agriculture Aquastat
- Cadre de l'indice mondial de l'innovation GII
- Normes de reporting sur le développement durable du GRI
- Liste rouge de l'UICN
- Centre international de recherche sur les femmes Compréhension et mesure de l'autonomisation économique des femmes – Définition, cadre et indicateurs
- Indicateurs du travail décent de l'Organisation internationale du travail
- Indice des droits mondiaux de la Confédération syndicale internationale
- Empreinte des inégalités de Kepler Cheuvreux : Un guide de l'investisseur éthique sociale et commerciale
- Indicateur du tableau de bord des marques derrière Oxfam
- CNUCED Renforcement du rôle du reporting dans la réalisation des Objectifs de développement durable : Intégration des informations environnementales, sociales et de gouvernance dans le reporting d'entreprise
- UNSDSN Indice des ODD des villes américaines
- Pacte mondial des Nations Unies-Empreinte pauvreté d'Oxfam
- Lignes directrices de reporting du Pacte mondial des Nations Unies sur le 10e Principe de lutte contre la corruption
- Engagement WBCSD WASH et principes directeurs pour la mise en œuvre
- Indicateur de l'Observatoire mondial de la santé de l'OMS
- Principes d'autonomisation des femmes : Reporting sur les progrès
- Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale
- Indice de performance environnementale de l'Université de Yale

Sélectionner les cadres de reporting

- Climate Disclosure Standards Board
- Normes de reporting sur le développement durable du GRI
- Normes comptables SASB
- Recommandations finales du Taskforce on Climate-related Financial Disclosures (groupe de travail sur les informations financières liées au climat)
- Le cadre de l'IIRC <IR>
- Cadre de reporting sur les Principes directeurs des Nations Unies

Contributeurs

Intégration des ODD dans le reporting d'entreprise : le Guide pratique est un produit clé du partenariat entre le GRI et le Pacte mondial des Nations Unies. Un soutien technique et stratégique a été fourni par PwC et Shift. Ce document intègre les contributions d'un comité consultatif multipartite (MAC) de la Plateforme d'action Reporting sur les ODD et de diverses parties prenantes comprenant des entreprises (y compris des PME), des universités, des institutions internationales, des bureaux nationaux de statistique, des gouvernements, des organisations de la société civile, des investisseurs, des utilisateurs de données, des bureaux de statistiques et des représentants régionaux de la GRI et des organisations du Pacte mondial des Nations Unies organisations dans le monde. La contribution des parties prenantes n'équivaut pas à l'approbation du produit final.

À propos du Pacte Mondial des Nations Unies

Le Pacte mondial des Nations Unies est un appel aux entreprises du monde entier à aligner leurs opérations et leurs stratégies sur dix principes universellement acceptés dans les domaines des Droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption, et à prendre des mesures pour soutenir les objectifs et les questions des Nations Unies inscrits dans les Objectifs de développement durable. Le Pacte mondial des Nations Unies est une plateforme de leadership pour le développement, la mise en œuvre et la divulgation de pratiques d'entreprise responsables. Lancée en 2000, il s'agit de la plus grande initiative de développement durable au monde, avec plus de 9500 entreprises et 3000 signataires non commerciaux basés dans plus de 160 pays et plus de 65 réseaux locaux. www.unglobalcompact.org

À propos du GRI

Le GRI est une organisation internationale indépendante qui a été pionnière dans le reporting en matière de développement durable d'entreprise depuis 1997. La mission du GRI est de donner aux décideurs du monde entier, grâce à ses normes de reporting sur le développement durable et à son réseau multipartite, les moyens d'agir pour une économie et un monde plus durables. Plus de 100 pays communiquent l'impact des entreprises sur des questions critiques de développement durable au GRI. www.globalreporting.org



À propos de PwC

L'objectif de PwC est de renforcer la confiance dans la société et de résoudre des problèmes importants. Notre équipe de développement durable conseille, et soutient les entreprises et les gouvernements pour introduire, maintenir et développer des pratiques durables qui ont un sens commercial sain et qui ont un impact sociétal positif. Notre équipe de développement durable fait partie d'un réseau plus large de cabinets dans 157 pays avec plus de 223 000 personnes qui s'engagent à fournir des services de qualité en matière de certification, de conseil et de fiscalité. www.pwc.com/sustainability

À propos de Shift

Shift est le principal centre d'expertise sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'homme. Les fondateurs de Shift faisaient partie de l'équipe consultative principale du professeur John Ruggie qui a contribué à l'élaboration des principes directeurs. L'équipe mondiale de Shift facilite le dialogue, renforce les capacités et développe de nouvelles approches avec les entreprises, le gouvernement, les organisations de la société civile et les institutions internationales pour créer un monde dans lequel les affaires se font dans le respect du bien-être et de la dignité fondamentaux des personnes. Shift est une organisation à but non lucratif, au service d'une mission. www.shiftproject.org

Remerciements

Cette publication est le résultat d'un effort collectif impliquant de nombreux collègues du GRI, du Pacte mondial des Nations Unies, de PwC et de Shift, notamment :

GRI :

Charlotte Portier (Responsable), Pietro Bertazzi, Bastian Buck, Tim Mohin, Sabine Content, Francesca Palamidessi

Pacte mondial des Nations Unies :

Bernhard Frey (Responsable), Lila Karbassi, Nessa Whelan

PwC :

Linda Midgley (Responsable), Louise Scott, Hans Schoolderman

Shift :

Caroline Rees

Le GRI et le Pacte mondial des Nations Unies tiennent à remercier les nombreuses personnes, entreprises et organisations qui ont contribué à cette publication grâce aux recommandations et aux commentaires qu'ils ont fournis au cours des périodes de consultation. En particulier, les deux organisations apprécient grandement le soutien du gouvernement suédois, qui a financé cette publication par l'intermédiaire de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Sida), et remercie également Kriti Toshniwal pour la messagerie et Mark Bakker pour la conception.

Merci aux organisations et personnes suivantes qui ont fourni des commentaires précieux pour donner forme à ce produit.

Membres du Comité consultatif multipartite

Les membres du Comité consultatif multipartite (MAC) de la Plateforme d'action Reporting sur les ODD ont été sollicités pour leur contribution au processus de rédaction de cette publication, cependant, l'adhésion au MAC n'équivaut pas à l'approbation du produit final.

Joris-Johann Lensen (ABIS – The Academy of Business in Society) ; Carina Silberg (Alecta) ; Katherine Smith (Boston College Center for Corporate Citizenship) ; Rutger Hoekstra (CBS, Office statistique des Pays-Bas) ; Kate Levick (CDP) ; Jennie Glead (CDP) ; Philipp Schönrock (Cepei, Centro de Pensamiento Estratégico Internacional) ; Seema Arora (Confédération de l'industrie indienne (CII) ITC, Centre d'excellence pour le développement durable) ; Carina Lundberg Markow (Folksam) ; Barbara Dunin (Global Compact Network Brésil) ; Daniela Patiño (Global Compact Network Colombia) ; Vali Marszalek (Réseau du Pacte mondial Croatie) ; Morgane Graffion (Global Compact Network France) ; Ayman Cherkaoui (Global Compact Network Maroc) ; Eppy Boschma (Global Compact Network Pays-Bas) ; Claire Melamed (Partenariat mondial pour les données du développement durable) ; Felipe Castro, Natalia Currea Dereser (Gouvernement colombien) ; Aditi Haldar (GRI Inde) ; Linda Kromjong (Organisation internationale des employeurs) ; Antonio Javierre (JAVIERRE, SL) ; Hugo von Meijenfeldt (Ministère néerlandais des Affaires étrangères) ; Jos Reinhoudt (Centre national de RSE des Pays-Bas) ; Lies Craeynest (Oxfam International) ; Nisha Agrawal (Oxfam Inde) ; Lisa Bersales (Bureau national de statistique des Philippines) ; Kris Douma (PRI) ; Mandy Kirby (PRI) ; Jacob Messina (RobecoSAM) ; Pipat Yodprudtikan (Institut Thaïpat) ; Oliver Greenfield (The Green coalition économique) ; Camilla de Ste Croix (The International Integrated Reporting Council (IIRC)) ; Richard Howitt (International Integrated Reporting Council (IIRC)) ; Karin Svensson (SIDA) ; Vishal Kapadia (Le Projet WikiRate) ; Roberto Tarallo (Groupe de la Banque mondiale) ; Katja Bechtel (Transparency International) ; Angela McClellan (Transparency International) ; Tatiana Krylova (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)) ; Paula Pelaez (Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)) ; Elisa Tonda (ONU Environnement) ; Beatriz Martins Carneiro (ONU Environnement) ; Filippo Veglio (Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD).

Corporate Action Group (entreprises participantes de la Plateforme d'Action Reporting sur les ODD) :

Lene Serpa (A.P. Moller – Maersk) ; Bianca Nijhof (Arcadis) ; Fiona Riggall (ARM) ; Tanja Castor (BASF) ; Ute Menke (Bayer) ; Martha Patricia Herrera Gonzalez (Cemex) ; Qing Tian (Banque de développement de Chine) ; Panagiotis Vergis (Coca ColaHellenic) ; Eric Bischof (Covestro) ; Hiroshi Tomita (Cre-en Inc.) ; Karsten Schroeder (Daimler) ; Laura Palmeiro (Danone) ; Silke Thomas (Deutsche Telekom AG) ; John Edelman (Edelman) ; Marina Migliorato (Enel) ; Cristina Saporetti (ENI) ; Claudia Millo (Ferrero International) ; Carina Lundberg Markow (Folksam) ; Araki Yuko (Fuji Xerox) ; Francisco Chavez Visovo (Grupo Bimbo) ; Sol Beatriz Arango (Grupo Nutresa) ; Rebecca Self (HSBC) ; Monica Oviedo Céspedes (Iberdrola) ; Berta Alonso Martínez (Industria de Diseño Textil S.A.) ; Luciana C. Lobo C. Teixeira (ITAIPO Binacional) ; Paul Arzac (L'Oréal) ; Mark Harper (John Swire & Sons) ; Romain Bentz (Michelin) ; Helen Medina (Nestlé) ; Anne Gadegaard (Novo Nordisk) ; Justin Perrettson (Novozymes) ; Noémie Bauer (Pernod Ricard) ; Francesca Martucci (Pirelli & C.) ; Apinya Synsatayakul (PTT Global Chemical) ; Betina del Valle Azugna (Sancor Seguros) ; Isaac Ruiz (Siemens Gamesa) ; Thomas Andro (Solvay) ; Giacomo Cosimo Befe (TIM) ; Sandra Dante (Total) ; James Niven (Banque Triodos) ; Gabriele Wende (UPM) ; Emmanuelle Stein (Vale) ; Douglas Sabo (Visa) ; Richard Ellis (Walgreen Boots).



Clause de non-responsabilité

Cette publication est émise par le GRI et le Pacte mondial des Nations Unies. Cette publication a été préparée à titre d'orientation générale sur des questions d'intérêt uniquement et ne constitue pas de conseils professionnels. Aucune déclaration ou garantie (expresse ou implicite) n'est donnée quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations figurant dans cette publication et, dans la mesure autorisée par la loi, le GRI et le Pacte mondial des Nations Unies, leurs membres (le cas échéant), salariés, partenaires et agents n'acceptent ni n'assument aucune responsabilité, responsabilité ou devoir de diligence pour toute conséquence de votre action ou de celle de toute autre personne, ou de l'abstention d'agir, en se fondant sur les informations figurant dans cette publication ou pour toute décision fondée sur celle-ci. Les membres du Comité consultatif multipartite (MAC) et d'autres parties prenantes ont été invités à donner leur avis lors de la rédaction de cette publication ; cependant, l'adhésion au MAC n'équivaut pas à l'approbation du produit final.

Droits d'auteur

Ce document est protégé par les droits d'auteur de la Stichting Global Reporting Initiative (GRI) et du Pacte mondial des Nations Unies. La reproduction et la distribution de ce document à titre d'information sont autorisées sans l'autorisation préalable du GRI et du Pacte mondial des Nations Unies. Toutefois, ni ce document ni aucun extrait de celui-ci ne peuvent être reproduits, stockés, traduits ou transférés sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit (électronique, mécanique, photocopies, enregistrés ou autres) à d'autres fins sans l'autorisation écrite préalable du GRI et du Pacte mondial des Nations Unies.

Publié en août 2018 et traduit par l'agence de traduction M21Global et les équipes du Pacte Mondial Réseau France en décembre 2022. La responsabilité du Pacte mondial - Réseau France ne saurait être engagée en cas de traduction erronée.



Pacte Mondial
Réseau France

Business Reporting on the SDGs

Développé par



United Nations
Global Compact

Traduction offerte par le Pacte Mondial Réseau France



Pacte Mondial
Réseau France

Avec l'avis d'experts de

Shift

Support technique de



Soutenu par

